

VILLE DE RIORGES

N° 4_1

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DU GYMNASE LEO LAGRANGE

APPROBATION DU MARCHÉ

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 MARS 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE
DU GYMNASE LEO LAGRANGE
APPROBATION DU MARCHE**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Léo Lagrange situé 274 rue Albrecht Iffländer à Riorges, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour ces travaux.

Ceux-ci sont répartis en un lot unique composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle concernant la façade nord de la salle de hand ball en polycarbonate.

A titre indicatif, les travaux auront lieu du lundi 28 mai jusqu'au vendredi 28 septembre 2018.

L'estimation globale des travaux établie par le service cadre de vie est de 358 466 € HT. Cinq offres ont été déposées.

Dans le respect du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commission spéciale des offres, réunie le 13 mars 2018, a donné un avis favorable pour la société suivante :

Entreprise Société Moderne d'Etanchéité – 69570 Dardilly

- | | |
|---|---|
| • tranche ferme | 190 445,10 € HT
228 534,12 € TTC |
| • tranche optionnelle
façade nord salle de hand-ball en polycarbonate | 4 400,00 € HT
5 280,00 € TTC" |

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le marché concernant les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Léo Lagrange, à passer avec l'entreprise Société Moderne d'Etanchéité ;
2. autorise le maire à le signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 23 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

